



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

PREFECTURE

Direction des relations
avec les collectivités locales
Bureau de l'aménagement commercial
et de l'utilité publique

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE UNIQUE :

RESTRUCTURATION DE L'UNIVERSITE TOULOUSE LE MIRAIL du 7 juin au 9 juillet 2013

➤ Description de l'opération soumise à enquête

- **La justification de l'opération**

Les infrastructures de l'Université de Toulouse II-Le Mirail (UTM), qui accueille plus de 23 000 étudiants sur une emprise foncière de 23 hectares présentent une situation d'urgence, reconnue depuis la fin des années 1990. En effet, le bâti du campus conçu dans les années 1960 et livré en 1972, a présenté dès l'origine des dysfonctionnements majeurs qui l'ont rendu inadapté aux activités d'enseignement et de recherche et à la sécurité des personnes et par conséquent affecté l'attractivité de l'université.

Même si les effets du Plan d'Urgence 1990 et du Schéma Université 2000 ont apporté sur le campus quatre nouveaux bâtiments (Arche, bâtiment d'Histoire, Maison de la Recherche, Bibliothèque Universitaire Centrale), l'état des constructions, par ailleurs dégradé par l'explosion de l'usine AZF, a conduit l'Etat à retenir, au début des années 2000, le principe de reconstruction intégrale du campus.

Ce projet s'inscrit plus largement dans le cadre de l'opération de requalification urbaine de l'ensemble du Grand Mirail conduite de manière partenariale et concertée par l'ensemble des acteurs du Grand Projet de Ville. Sont, en effet, escomptés les effets de synergie de la valorisation du campus et de son intégration au tissu urbain existant sur le développement du quartier. L'opération prévoit en conséquence les travaux de desserte et de traitement des espaces permettant d'assurer l'interface de l'université et de son environnement ainsi que divers équipements et services de nature à favoriser l'animation de la vie locale.

- **Les éléments du programme de restructuration et le projet dit Miralis**

Le schéma directeur adopté par le conseil d'administration de l'université en 2010 définit les grandes orientations d'aménagement du programme en intégrant les diverses contraintes liées au fonctionnement de l'établissement.

La reconstruction et l'aménagement du campus sont rythmés en trois phases principales :

- La première phase de la reconstruction a été lancée : la Fabrique a été réceptionnée en 2008, la première tranche de l'UFR langues littératures et civilisations étrangères en 2009 et l'université ouverte devrait l'être courant 2015.

- La deuxième phase de la reconstruction comprend la deuxième tranche de l'UFR langues littératures et civilisations étrangères le nouveau restaurant universitaire respectivement mis en service en septembre 2012 et au début de l'année 2013. Les études de conception pour la réhabilitation/reconstruction de l'UFR de psychologie et des amphithéâtres mutualisés sont en cours pour une réception des bâtiments au printemps 2015.

- La troisième phase réalisée dans le cadre du projet Miralis prévoit la rénovation/reconstruction des espaces suivants : UFR d'histoire, arts et archéologie ; UFR sciences, espaces, sociétés ; UFR lettres, philosophie, musique ; locaux de la gouvernance ; locaux communs et relatifs à la vie universitaire, pavillon de la recherche ainsi que la construction du pôle archéosciences. Sont également inclus les travaux de desserte interne et les aménagements paysagers.

➤ **Autorités responsables du projet auprès desquelles toute information peut être demandée.**

L'opération est réalisée pour le compte de l'université Toulouse le Mirail, 5 allées Antonio Machado F 31058 Toulouse Cedex 9 Tél : 05 61 50 44 99.

Les travaux compris dans la troisième phase du programme seront conduits dans le cadre du contrat de partenariat public privé signé avec l'université Toulouse le Mirail le 21 décembre 2012 et la société Miralis, 4 rue Ferdinand de Lesseps, espace Mérignac Phare 31 697 Mérignac Cedex. Tél : 05 62 11 20 50.

➤ **Objets de l'enquête**

L'enquête environnementale unique comprend **trois objets** :

- l'utilité publique du programme de restructuration de l'université Toulouse le Mirail comprenant, d'une part, le projet Miralis intégrant les travaux prévus dans la troisième phase du programme et, d'autre part, la reconstruction de l'UFR de psychologie et des amphithéâtres mutualisés ainsi que la construction de logements étudiants et jeunes actifs, d'une crèche et de l'université ouverte,
- le permis de construire du projet Miralis,
- la détermination des parcelles constituant l'emprise de l'opération.

Les travaux projetés sont soumis à étude d'impact en ce qu'il est prévu la création d'une SHON supérieure à 40 000 m² sur le territoire d'une commune dont le plan local d'urbanisme n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.

➤ **Durée de l'enquête**

L'enquête se déroulera pendant 33 jours entiers et consécutifs du vendredi 7 juin au mardi 9 juillet 2013.

➤ **Lieux et siège de l'enquête**

L'enquête est ouverte dans la commune de Toulouse.

L'université Toulouse le Mirail, 5 allée Antonio Machado 31 058 Toulouse cedex 9 est désignée siège de l'enquête.

➤ **Désignation du commissaire enquêteur**

L'enquête publique sera conduite par M. Christian Lasserre, chef d'entreprise en retraite, désigné par le président du tribunal administratif de Toulouse le 3 mai 2013.

En cas d'empêchement, M. Christian Lasserre sera suppléé par Mme Isabelle Zuili, architecte DPLG.

➤ **Lieux, jours et heures où le public pourra consulter le dossier d'enquête dont les études d'impact et les avis de l'autorité environnementale**

• **Dans les administrations suivantes :**

Le dossier d'enquête unique, dont les études d'impact et les avis de l'autorité environnementale, restera déposé, pendant toute la durée de l'enquête, à l'université Toulouse le Mirail ainsi qu'aux mairies de quartier de Bellefontaine et de Desbals (commune de Toulouse).

Chacun pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des administrations précitées.

• **Sur les sites internet suivants :**

www.haute-garonne.gouv.fr/enqueteuniversitetoulouselemirail

www.univ-tlse2.fr

➤ **Modalités selon lesquelles le public pourra présenter ses observations, propositions et contre-propositions**

• **Consigner ses observations sur les registres d'enquête**

Pendant toute la durée de l'enquête le public pourra consigner ses observations sur l'un des quelconques registres d'enquête ouverts à cet effet aux jours et heures habituels d'ouverture des lieux suivants :

- université Toulouse le Mirail, 5 allée Antonio Machado 31 058 Toulouse
- mairie de quartier de Bellefontaine, 61 allée de Bellefontaine 31100 Toulouse
- mairie de quartier de Desbals, 128, Rue Henri Desbals 31100 Toulouse

- **S'adresser au commissaire enquêteur**

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra adresser ses observations à M. Christian Lasserre, commissaire enquêteur :

- **soit par courrier postal**, au siège de l'enquête publique, à l'adresse suivante : Monsieur le commissaire enquêteur, Université Toulouse le Mirail, 5 allée Antonio Machado 31 058 Toulouse.

- **soit par courriel** : en se rendant sur les sites internet suivants :
www.haute-garonne.gouv.fr/enqueteuniversitetoulouselemirail
www.univ-tlse2.fr

Les courriers et courriels seront annexés dans les meilleurs délais possibles au registre d'enquête déposé à l'université Toulouse le Mirail, siège de l'enquête
Afin de faciliter leur recueil et leur prise en compte des observations, ils devront être réceptionnés au plus tard le mardi 9 juillet 2013 à 17h00 heures .

- **Rencontrer le commissaire enquêteur**

M. Christian Lasserre, commissaire enquêteur, recevra le public lors des permanences qu'il tiendra aux jours et heures suivants :

- le mardi 11 juin 2013 à l'université Toulouse le Mirail de 14h00 à 17h00
- le mercredi 19 juin 2013 à la mairie de quartier de Desbals de 9h00 à 14h00
- le jeudi 27 juin 2013 à la mairie de quartier de Bellefontaine de 14h00 à 17h00
- le lundi 8 juillet 2013 à l'université Toulouse le Mirail de 14h00 à 17h00

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête

➤ **Information et obligations des propriétaires**

En vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifie aux propriétaires et usufruitiers intéressés, soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation.

Le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant, les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes.

Les autres intéressés seront en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus de se faire connaître à l'expropriant à défaut de quoi ils seront déchus de tous droits à l'indemnité.

➤ **Lieux où, à l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur**

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur restera déposée, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la préfecture de la Haute-Garonne, à la direction départementale des territoires, à l'université Toulouse le Mirail et aux mairies de quartier de Bellefontaine et de Desbals (Toulouse) où le public pourra en prendre connaissance.

Les personnes intéressées pourront obtenir communication du rapport et des conclusions en s'adressant au préfet de la Haute-Garonne – Direction des relations avec les collectivités locales — 1 place Saint Etienne – 31038 Toulouse Cedex 9.

Enfin, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés sur les sites internet suivants :

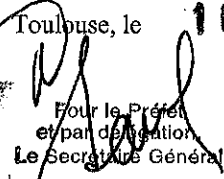
- www.haute-garonne.gouv.fr/enqueteuniversitetoulouselemirail
- www.univ-tlse2.fr

➤ **Décisions susceptibles d'être adoptées à l'issue de l'enquête**

A l'issue de l'enquête, le préfet de la Haute-Garonne se prononcera, par arrêtés, sur :

- l'utilité publique des travaux nécessaires à la restructuration de l'université Toulouse le Mirail,
- la cessibilité des parcelles constituant l'emprise de l'opération,
- le permis de construire du projet Miralis.

Toulouse, le 16 MAI 2013



Four le Préfet
et par délégation
Le Secrétaire Général

Thierry BONNIER